



**MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES**

N°132.51/MPRDC/A2/051/2025

La Mission Permanente de la République Démocratique du Congo auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions Spécialisées à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève et a l'honneur de lui transmettre la liste complémentaire de la délégation de la République Démocratique du Congo à la 90^{ème} session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes se tiendra du 03 au 21 février 2025 à Genève (Suisse). Il s'agit de:

1. **S.E.Mme. Thérèse KAYIKWAMBA WAGNER**, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Étrangères, Coopération Internationale et Francophonie ;
2. **Mme. Emmanuella Zandi**, Directrice Générale Adjointe du FONERAV ;
3. **Mr. Désiré Joël**, Directeur de Cabinet Adjoint de la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Étrangères, Coopération Internationale et Francophonie ;
4. **Mr. Zongwe Mitonga**, Conseiller Diplomatique de la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Étrangères, Coopération Internationale et Francophonie ;
5. **Mr. Rudolf Jocondo Jessy**, Conseiller de la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Étrangères, Coopération Internationale et Francophonie ;
6. **Mme. Ngomba Wagner**, Conseillère de la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Étrangères, Coopération Internationale et Francophonie ;
7. **Mme. Daisy Dzogolo Moyange**, Chargée de Missions de la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Étrangères, Coopération Internationale et Francophonie

La Mission Permanente de la République Démocratique du Congo auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions Spécialisées à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève, les assurances de sa haute considération.

Genève, le 03 février 2025.



Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Palais des Nations
1211 Genève 10
Tél : +41 22 917 9000